



CONDITIONS GENERALES

Préambule

En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales. La personne signataire est considérée comme dûment autorisée à représenter le Client.

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) régissent les rapports entre le Client (désigné/e ci-après par «Client») et TAGADART lors de l'exécution d'une prestation ou d'un service.

Article 2 - Prestations

TAGADART s'engage à exécuter la prestation décrite sur le bon de commande et de fournir un service de qualité. Toutes demandes de prestations supplémentaires par le Client qui ne sont pas mentionnées sur le bon de commande actuel feront l'objet d'un nouveau bon de commande et d'une nouvelle tarification (CHF 195.00 HT/heure pour du développement web). TAGADART introduit le carnet d'heures à un tarif avantageux pour du dépannage, de la maintenance ou de la téléassistance (tarifs dégressifs de CHF 175.00 HT/Heure à CHF 135.00 HT/heure selon le carnet d'heures choisis). TAGADART se réserve le droit de faire exécuter la prestation demandée par une « entreprise tierce. » et ne doit pas rendre de compte au Client. Le début de la prestation fournie par TAGADART prend naissance lorsque le Client a transmis le bon de commande daté, signé avec le sceau de l'entreprise au siège principal de TAGADART à Vuibroye que l'ordre a été accepté et le paiement du premier acompte effectué.

Article 3 - Facturation et conditions de paiement

Généralités : TAGADART établit la facture d'après les informations écrites dont elle dispose sur le bon de commande. Le montant facturé doit être acquitté au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture ou selon les conditions mentionnées sur le bon de commande. Si elle n'est pas indiquée, la date d'échéance est fixée au 30e jour suivant la date de la facture. Le client peut contester la facture par écrit avec indication des motifs selon les conditions générales jusqu'à la date d'échéance. Passé ce délai, la facture sera considérée comme approuvée. TAGADART se réserve le droit d'exiger à tout moment le paiement d'acomptes selon la nature de la prestation.

Article 4 - Retard dans le paiement

Si, à l'échéance de la facture ou des acomptes fixés, le client ne l'a ni payée ni contestée par écrit avec indication des motifs, TAGADART peut, sans autre avertissement, suspendre ses prestations avec le client et/ou résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement. Le cas échéant, TAGADART perçoit des frais de rappel variables selon le cas qui sont à la charge du client et poursuit la procédure légale de recouvrement.

Article 5 - Résiliation

L'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat par écrit en respectant un délai de résiliation ordinaire de 5 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat ou du bon de commande. L'avis de résiliation s'effectue par voie recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, TAGADART facturera au minimum le 50% de la totalité de la somme facturée au client en guise de dédommagement.

Article 6 - Copyrights

Pour chaque prestation, le logo original TAGADART et/ou le nom original TAGADART écrit en toutes lettres, en majuscules doit obligatoirement être mentionné dans la prestation fournie sur une durée de minimum de 5 (cinq) secondes pour un contenu audiovisuel et d'une durée indéfinie pour tous autres types de média. Par la présente, le client autorise TAGADART à diffuser et communiquer à travers son site internet et les réseaux sociaux, sans limite de temps, toutes informations sur le Client et/ou sur les prestations effectuées. Pour des raisons de confidentialité, le client s'engage formellement à ne pas prendre de photos pendant la séance de photos et diffusera uniquement le contenu final dès la validation entre les deux parties. Cession des droits de diffusion au national et international à condition de ne pas modifier les photos/les contenus audiovisuels. Le client informera obligatoirement TAGADART en avance pour accord de la mention de son nom ou pas.

Article 7 - Responsabilité générale

La responsabilité de TAGADART est en outre exclue lorsque la prestation est momentanément suspendue, partiellement ou totalement limitée, voire rendue impossible en raison d'un cas de force majeure. Par cas de force majeure, on entend notamment les phénomènes naturels d'une intensité particulière (avalanches, inondations, etc.), les conflits armés, les grèves, les restrictions officielles imprévues, les pannes de courant, la propagation d'un virus, etc.

Article 8 - Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis uniquement au droit suisse. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat ou bon de commande, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, la prestation sera suspendue et/ou annulée, les tribunaux compétents du canton de Vaud seront seuls compétents. Le for juridique est Lausanne, Suisse.